

- PROMOUVOIR
- COORDONNER
- COMMUNIQUER
- SOUTENIR
- FORMER



1 CONTEXTUALISATION

Les programmes d'éducation thérapeutique du patient sont conformes à un **cahier des charges national** dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé, sur la base des recommandations et référentiels établis par la Haute Autorité de Santé. Ces programmes sont mis en œuvre au niveau local après déclaration auprès des agences régionales de santé. Ils sont proposés au malade par un professionnel de santé et donnent lieu à l'élaboration d'un programme personnalisé.

2 LES ATTENTES DU CAHIER DES CHARGES

1. L'équipe

Elle comprend un coordonnateur, au moins deux professionnels de santé de professions différentes, devant justifier des compétences ou expériences acquises en ETP pour dispenser et coordonner un programme d'ETP.

2. le programme

Il doit répondre à un besoin particulier explicité et s'appuie sur des données disponibles relatives à son efficacité potentielle.

3. La coordination

Des procédures doivent être mises en place concernant :

- L'échange entre les intervenants
- L'échange avec les intervenants extérieurs
- L'organisation pratique des inscriptions
- Les modalités de respect du RGPD

4. La confidentialité & la déontologie

- Information au patient
- Consentement du patient
- Confidentialité
- Respect des données perso
- Chartes de confidentialité et de déontologie
- Respect du règlement intérieur
- Respect du RGPD

5. L'évaluation du programme

Deux types d'évaluation restent contractuellement nécessaires sous régime de la déclaration.

- l'auto-évaluation annuelle :
- l'évaluation quadriennale



3 LES RESSOURCES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Comme une sorte de « Boîte à outils » utile pour construire un programme conforme aux attentes du cahier des charges.

- La Haute Autorité de Santé
- Les fiches-action de l'UTEP
- Les attentes de l'ARS
- D'autres structures ressource



4 LES DIX COMMANDEMENTS

- I. À un besoin authentique et mesuré sur ton territoire tu répondras.
- II. Selon les priorités de l'ARS un avis d'opportunité tu demanderas.
- III. Avec une équipe pluriprofessionnelle formée à l'ETP incluant si possible un patient partenaire tu t'embarqueras.
- IV. Un coordonnateur et les rôles de chacun tu définiras.
- V. Une véritable démarche pédagogique visant à développer les compétences d'adaptation des bénéficiaires tu choisiras.
- VI. Une proposition et une succession d'activités qui permettent l'élaboration d'un véritable programme personnalisé tu construiras.
- VII. Les adaptations possibles de la mise en œuvre du programme tu prévoiras.
- VIII. Les quatre étapes de la HAS tu respecteras.
- IX. Les modalités d'évaluation et les propositions de suivi tu décriras.
- X. Un plan de financement tu présenteras



Pièces à Télécharger

Documents accessibles en flashant le QR Code ci-contre ou sur le site internet de l'UTEP à la rubrique : PORTE DOCUMENTS, puis : FICHES ACTIONS



CAHIER DES CHARGES GÉNÉRAL D'UN PROGRAMME D'ETP

- 1 CONTEXTUALISATION
- 2 LES ATTENTES DU CAHIER DES CHARGES
- 3 LES RESSOURCES POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME
- 4 LES DIX COMMANDEMENTS